

Comité Syndical SEBB

Jeudi 14 décembre 2017

Procédure SEBB en cours

- Délibération du SEBB du 4 mai 2017 pour modifier les statuts. Validé par les Syndicats selon la majorité qualifiée.
- Délibération des membres des syndicats (jusqu'au 20 décembre) pour consolider la procédure suite au courrier d'un avocat :
 - 45 Communes ont délibéré favorablement,
 - 5 Communes ont délibéré défavorablement,
 - 8 Communes n'ont pas délibéré,
 - 1 EPCI/FP a délibéré défavorablement,
 - 2 EPCI/FP n'ont pas délibéré.



Procédure SEBB en cours

La Préfecture de Loir-et-Cher souhaite prendre l'arrêté préfectoral validant la modification des statuts du SEBB (version du 4 mai 2017) avant la fin de l'année pour une date d'effet au 1^{er} janvier 2018.

Les Préfectures de Loir et Cher et du Loiret organisent une réunion le jeudi 21 décembre 2017 à Blois.

Sont conviés les Présidents de Syndicats et les EPCI/FP membres actuels des syndicats (Loiret).

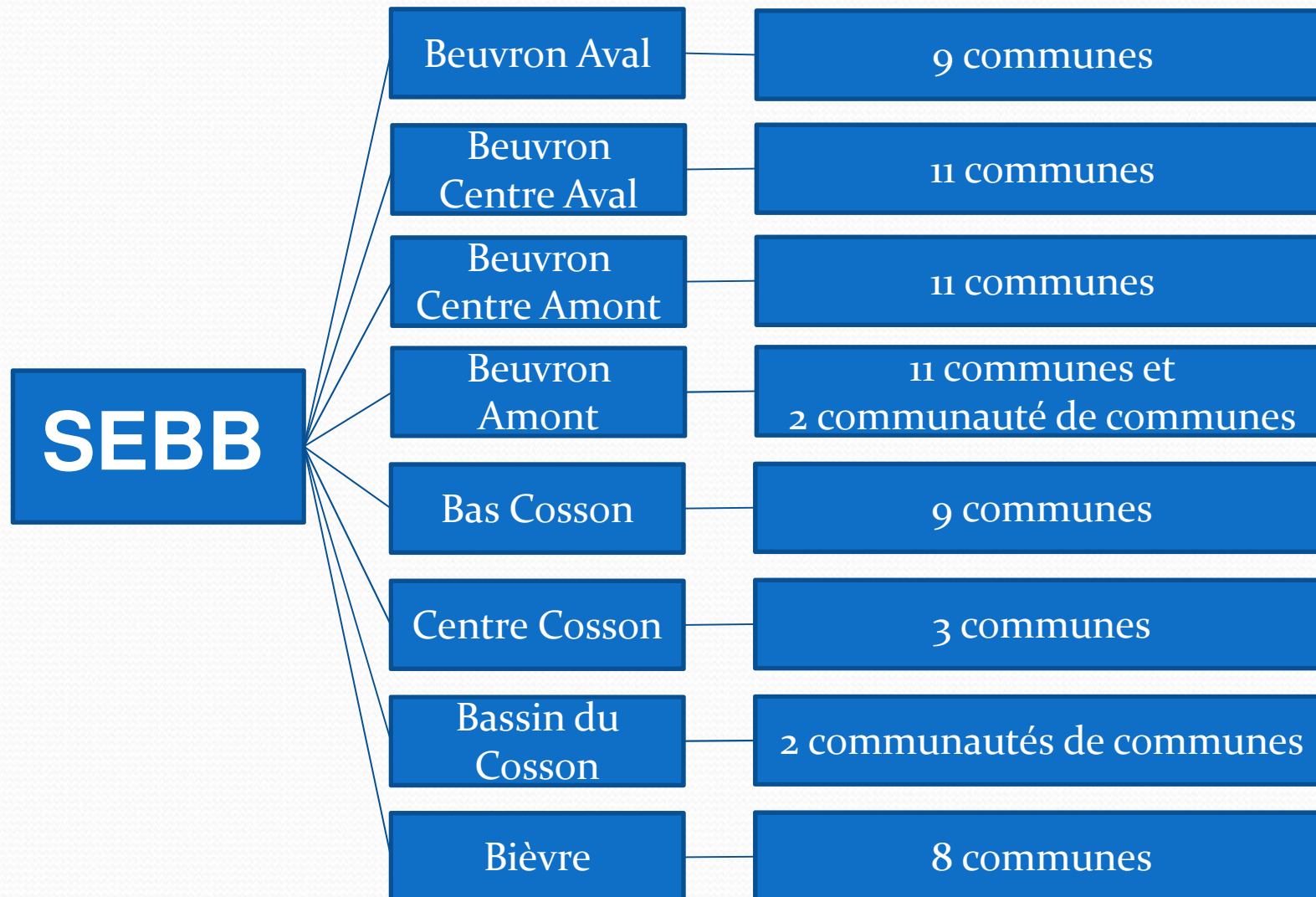
Suite à l'arrêté préfectoral

- Les syndicats membres du SEBB sont dissous de plein droit. L'ensemble des biens, droits et obligations des syndicats est transféré au SEBB. L'ensemble du personnel des syndicats dissous est transféré au SEBB (article L5711-4 du CGCT).
- Les collectivités membres des Syndicats deviennent membres du SEBB à savoir 58 communes et 3 EPCI à fiscalité propre:
 - Communauté de communes des Portes de Sologne
 - Communauté de communes du Val de Sully
 - Communauté de communes Giennoises

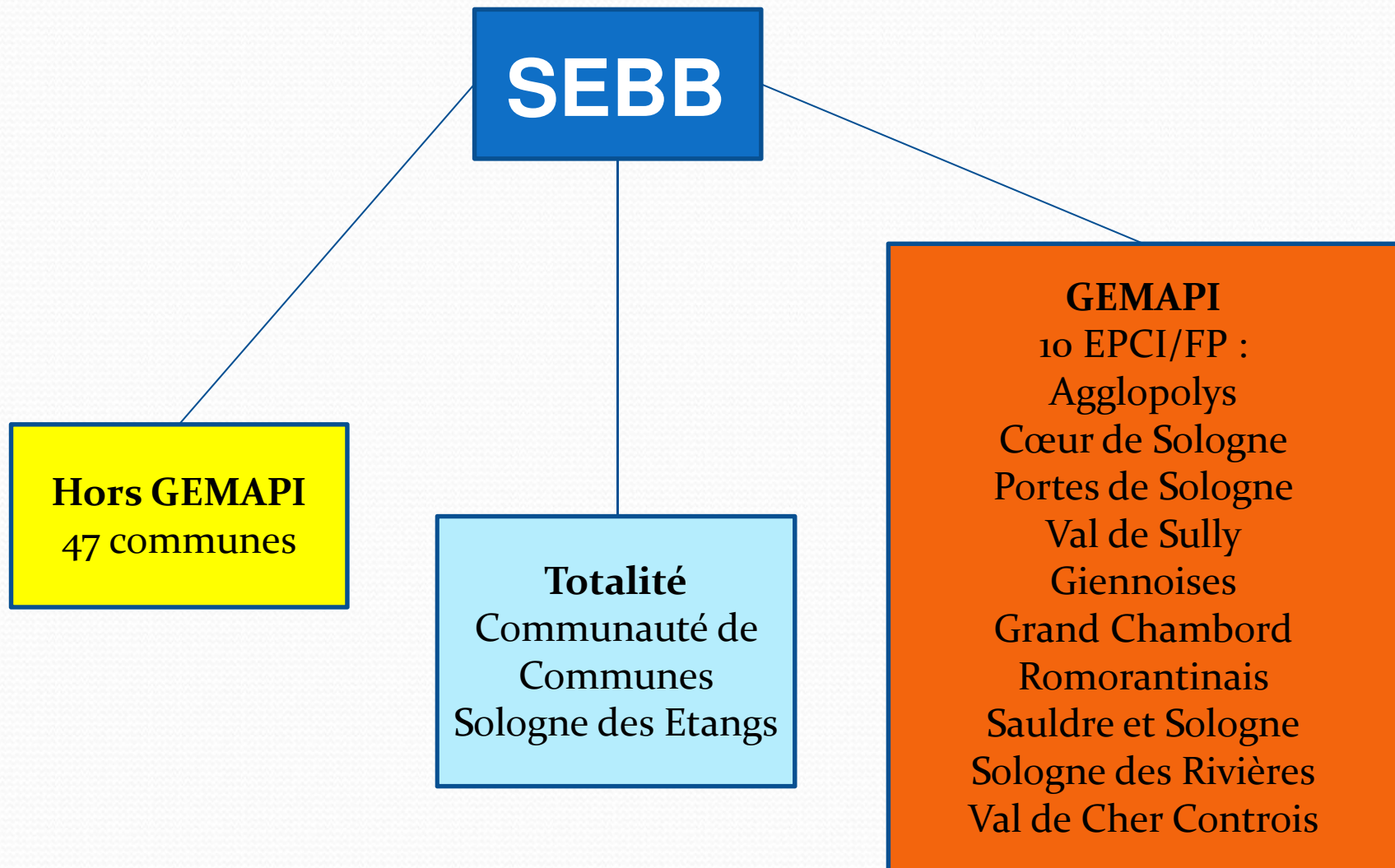
Au 1^{er} janvier 2018

- Les EPCI à fiscalité propre exercent la compétence GEMAPI.
- Par représentation – substitution des communes membres du SEBB, les EPCI à fiscalité propre deviennent membres du SEBB pour la GEMAPI.
- Le SEBB devient donc un syndicat à la carte avec les EPCI à fiscalité propre comme membres pour la GEMAPI et les Communes pour les actions hors GEMAPI.
- La Communauté de Communes Sologne des Etangs qui a pris toutes les compétences

Composition actuelle du SEBB



Composition future du SEBB



Les missions et compétences du Grand Cycle de l'Eau:

Grand Cycle de l'Eau

Gestion des Milieux
Aquatiques :
aménagement d'un
bassin versant, entretien,
zones humides,

Protection des
Inondations :
défense contre les
inondations

Animation concertation

Surveillance de la
ressource (station)

Prévention des Inondations :
système d'alerte et études pour
réduire le risque inondation

Entretien et exploitation des
ouvrages hydrauliques

Lutte contre les espèces
envahissantes

Lutte contre la pollution

GEMAPI

HORS GEMAPI

Composition du Comité Syndical

- 47 communes qui sont représentés par 47 délégués titulaires et 47 suppléants pour les actions Hors GEMAPI,
- 11 EPCI à fiscalité propre qui sont représentés par 31 délégués titulaires et 31 délégués suppléants.
- *Les 12 communes Giennoises, des Portes de Sologne et du Val de Sully ne sont plus représentées pour les actions hors GEMAPI, si les EPCI FP ne conservent pas la totalité des compétences qu'elles exercent actuellement.*

La gouvernance

- La désignation des délégués des communes et des EPCI FP doit avoir lieu le plus rapidement possible et avant 15 janvier (anticipation possible avant le 1^{er} janvier).
- Envoi des convocations aux nouveaux délégués à partir du 16 janvier.
- L'élection du Président et des Vice-Présidents est envisagée le Jeudi 25 janvier à 14h30 au siège du Syndicat soit à Bracieux.
- Détermination du nombre de Vice-Présidents et membres de Bureau – délégations de compétences

Participation financière

- Tableau du prévisionnel 2018,
(compilation des dépenses 2016)
- Tableau des pourcentages par commune pour les actions hors GEMAPI,
- Tableau des pourcentages par EPCI FP pour les actions GEMAPI

La gestion comptable

- Le comptable sera le receveur de Bracieux.
- Les CA et CG seront approuvés par le SEBB et les résultats financiers seront intégrés soit par un budget supplémentaire soit par une décision modificative.

Listes des ouvrages SBCAV

| LISTE DES OUVRAGES APPARTENANT AU SYNDICAT DU BEUVRON CENTRE AVAL | | | | | |
|---|-----------------------------------|---------------------|-----------------|------------------------|-----------------------|
| COMMUNE | TYPE DE BARRAGE | ADRESSE | Cours d'eau | TERRITOIRE EPCI/FP | Observations |
| BAUZY | Barrage à Bastaings | La boulaie | NIZERON | GRAND CHAMBORD | |
| BAUZY | Barrage Petrissan | L'avaray | LA BONNHEURE | GRAND CHAMBORD | |
| BAUZY | Barrage Petrissan | Le bourg | LA BONNHEURE | GRAND CHAMBORD | |
| BRACIEUX | Barrage à clapets | Le verger | LE BEUVRON | GRAND CHAMBORD | Electrification |
| BRACIEUX | Barrage Petrissan | Le carroir des eaux | LA BONNHEURE | GRAND CHAMBORD | |
| COURMEMIN | Barrage à Bastaings | STEP | NIZERON | GRAND CHAMBORD | |
| COURMEMIN | Barrage à Bastaings | Le bourg | NIZERON | GRAND CHAMBORD | |
| NEUVY | Barrage à aiguilles | Le bourg | LE BEUVRON | GRAND CHAMBORD | |
| NEUVY | Barrage à aiguilles | La Suisière | LE BEUVRON | GRAND CHAMBORD | |
| TOUR EN SOLOGNE | Barrage à aiguilles | Le bourg | LE BEUVRON | GRAND CHAMBORD | Démantèlement en 2017 |
| MONT/COUR-CHEVERNY | Barrage à clapets et cremaillères | Pezay | bief du BEUVRON | GD CHAMBORD/AGGLOPOLYS | |
| COUR-CHEVERNY | Barrage à clapets et cremaillères | Pezay | LE BEUVRON | AGGLOPOLYS | Electrification |
| COUR-CHEVERNY | Barrage Petrissan | Le Gué du merle | LE CONON | AGGLOPOLYS | |
| COUR-CHEVERNY | Barrage à clapets | Château de Beaumont | LE CONON | AGGLOPOLYS | |

Liste des ouvrages du SBA

| LISTE DES OUVRAGES APPARTENANT AU SYNDICAT DU BEUVRON AVAL | | | | | |
|--|-----------------------|--------------|-------------|--------------------|--------------|
| COMMUNE | TYPE DE BARRAGE | ADRESSE | Cours d'eau | TERRITOIRE EPCI/FP | Observations |
| CELLETES | clapets + vannes | La varenne | Beuvron | AGGLOPOLYS | |
| OUCHAMPS/SEUR | clapets + vannes | Les Romarins | Beuvron | AGGLOPOLYS | |
| MONTHOU SUR BIEVRE/LES MONTILS | pelles + crémaillères | Rouillon | Beuvron | AGGLOPOLYS | |

Que deviennent les ouvrages ?

- Au 01/01/2018, les ouvrages sont transférés au SEBB
- Afin de conserver un lien de proximité
se poser la question :
 - Transfert aux EPCI/FP : Grand Chambord-Agglopolys
ou transfert aux communes respectives.
- Monsieur le Président propose de prendre une délibération
dans ce sens.

Le personnel

- Fin de 3 mises à disposition de personnel,
- 4 secrétaires assurent cette mission sur le temps de travail « mairie ». Il y sera mis fin simplement,
- Rattachement d'un poste à 8/35^{ème} pour un syndicat.
 - Deux possibilités :
 - Création d'un poste
 - Classement en surnombre

Si les Syndicats de rivières ne sont pas dissous au 31/12/2017

Chaque syndicat devra :

- Faire un Budget Primitif 2018,
- Modifier ses statuts pour intégrer la compétence GEMAPI,
- Modifier sa représentation et intégrer les EPCI/FP

Monsieur le Président propose de prendre une délibération demandant à M. le Préfet de Loir-et-Cher de valider l'arrêté interpréfectoral concernant la modification des statuts avant le 1^{er} janvier 2018.

Echanges avec les EPCI/FP

- 3 réunions organisées :
 - 7 septembre 2017
 - 5 octobre 2017
 - 16 novembre 2017




Principaux points abordés

- Consensus concernant la dissolution de plein droit des différents syndicats membres du SEBB,
- Consensus sur le transfert de la compétence GEMAPI au SEBB,
- Points sur la prise de compétence GEMAPI et hors GEMAPI,
- Demande de révision du mode de participation financière et du nombre de représentants par la CC des Portes de Sologne,

Proposition de modification des statuts du 5/10/2017 (validée par l'ensemble des EPCI/FP)

- Participation financière
 - 4/10 population bassin versant(calculée au prorata de la surface de bassin versant)
 - 2/10 surface bassin versant
 - 3/10 linéaire rives Beuvron Cosson L2
 - 1/10 linéaire rives Beuvron Cosson hors L2 et affluents
- Tableau des pourcentages par commune et par EPCI FP.

- 
- Révision de la composition du comité syndical :
 - Représentativité des EPCI/FP calculée au prorata de la participation financière :
 - 47 délégués communaux,
 - 33 délégués intercommunaux.

Monsieur le Président propose de prendre une délibération de principe d'engagement du SEBB à modifier ses statuts au cours du 1^{er} semestre 2018.

Merci de votre attention



Les coordonnées du SEBB :

Place de l'Hôtel de Ville BP 11 41250 Bracieux

02.54.46.49.67

Charpentier.sebb@orange.fr

www.bassin-du-beuvron.com